



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2012

SOUS-PREFECTURE  
LA TOUR DU PIN (ISERE)

11 OCT. 2012

ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 octobre 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel Tanner à Michel Bacconnier – Jean-Paul Morel à Pierre Augustin – Rahma Khadraoui à Alain Cacaly – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonnet – Sophie Baudouin à Isabelle Duret – Brigitte Pigeyre à Odile Bedeau de l'Ecochère – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à David Cicala

Absents : Bénédicte Krebs – Véronique Soriano – Grégory Estrems – Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

**DELIB 2012.10.08 06**

**OBJET : Subvention exceptionnelle au CIFODEL**

Monsieur le Maire rappelle la motion votée par le Conseil Municipal en 2011 pour soutenir le CIFODEL, confronté à des difficultés financières alors que depuis 2009, le Conseil Général de l'Isère ne lui octroyait plus de subvention.

Le Conseil Général a finalement voté une subvention au titre de l'année 2012 mais qui, intervenant après plusieurs exercices sans subvention, ne permet pas de préserver un fonds de roulement et une trésorerie suffisants pour garantir une activité au-delà de l'automne.

Le CIFODEL a saisi les communes adhérentes en vue d'obtenir une aide financière exceptionnelle.

Pour notre commune le montant de l'aide demandée s'élève à 333 € et correspondant à la moitié de la cotisation 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au CIFODEL, d'un montant de 333 euros (trois cents trente-trois euros).**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 9 octobre 2012.

Publication et transmission en sous-préfecture le 10 OCT. 2012

Le Maire

Michel BACCONNIER

